

Prélèvement automatique



La Communauté de Communes Sud Sarthe met en place le paiement par prélèvement automatique **des factures d'accueils périscolaires / mercredis, et multi accueils.**

Si vous souhaitez adhérer à ce mode de paiement, veuillez fournir soit directement à la directrice de votre accueil soit au centre social du Lude (allée de l'Ancienne Gare) :

Un RIB

L'autorisation de mandat SEPA, qui suit, remplie et signée (page 3)

Pour que votre demande soit prise en compte, il faut avoir donné les documents avant **le 20 du mois** en cours

Il vous sera demandé par la suite de nous communiquer tout changement de situation ou modification de coordonnées bancaires.

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT POUR :

Multi-Accueil (enfant non scolarisés)

Accueil périscolaire/Mercredi

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont fournies sur la base de votre consentement et sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son débiteur. Elles seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité. Ces données sont destinées uniquement aux services habilités à les traiter et ne seront en aucun cas transmises à des tiers. Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement ou pour exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification-portabilité ou suppression de données - limitation ou opposition aux traitements de données), vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement de ces données à l'adresse suivante : centresocial@comcomsudsarthe.fr et/ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@sarthe.fr. Un justificatif d'identité vous sera alors demandé. Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : contact@cnil.fr »

A retourner à:	Zone réservée à l'usage exclusif du créancier
----------------	---

1. La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
2. Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères